



Charte d'engagement volontaire des parents pour préserver l'élève du smartphone et des réseaux sociaux

Gerson s'engage, en partenariat avec les familles, à offrir à chaque collégien un environnement propice à son développement dans toutes les dimensions de sa personne. Les recherches scientifiques les plus récentes soulignent les effets négatifs d'une exposition précoce et non encadrée au smartphone, aux réseaux sociaux et à l'intelligence artificielle sur la concentration, le sommeil, l'estime de soi et la santé mentale des adolescents.

Convaincus que la protection des enfants est une responsabilité partagée entre l'école et les familles, nous proposons aux parents de collégiens de s'engager volontairement autour des principes suivants.

I/ Pourquoi cet engagement

Les données scientifiques et les retours du terrain convergent :

- l'accès au smartphone avant la seconde fragmente l'attention et nuit aux apprentissages scolaires ;
- les réseaux sociaux (Instagram, TikTok, Snapchat...) exposent les adolescents à des contenus inappropriés, au cyber-harcèlement et à une compétition sociale anxiogène ;
- l'usage non supervisé de l'IA (ChatGPT, Claude.ai) peut compromettre l'acquisition des compétences fondamentales d'écriture, de raisonnement et d'autonomie intellectuelle ;
- un enfant protégé collectivement subit moins de pression sociale que s'il est le seul de son groupe à ne pas avoir de smartphone.

II/ Engagements des parents volontaires signataires

En signant volontairement la présente charte, nous, parents d'élèves du collège Gerson, prenons les engagements suivants :

Avant la classe de Seconde, abstention et protection :

- ne pas donner de smartphone personnel à notre enfant pendant les années de collège ;
- ne pas permettre l'ouverture de comptes sur les réseaux sociaux (Instagram, TikTok, Snapchat, YouTube Shorts, Discord...) avant la classe de Seconde ;
- mettre en place, à la maison, un cadre numérique clair : téléphone basique ou « dumbphone » si nécessaire pour les trajets, contrôle parental actif sur les appareils familiaux ;

- ne pas laisser l'accès non supervisé aux outils d'intelligence artificielle générative pour réaliser les devoirs ou les travaux scolaires.

A partir de la Seconde, introduction progressive et encadrée :

- introduire le smartphone et les réseaux sociaux de manière progressive, en fixant des règles claires et des horaires d'utilisation définis en famille ;
- maintenir le téléphone hors de la chambre à coucher la nuit et hors du bureau des devoirs et de la table lors des repas ;
- dialoguer régulièrement avec notre enfant sur ses usages numériques, ses interactions en ligne et sa consommation de contenus ;
- l'éduquer à un usage critique et éclairé de l'IA : distinguer les informations fiables des hallucinations, comprendre les biais algorithmiques, préserver sa propre pensée ;
- vérifier régulièrement les paramètres de confidentialité et activer les filtres de contenu adaptés à l'âge.

III/ Engagements réciproques de Gerson

En contrepartie de cet engagement parental, l'école Gerson s'engage à :

- maintenir l'interdiction des smartphones dans l'enceinte scolaire conformément à la loi ;
- proposer des ateliers d'éducation aux médias et à l'information (EMI) intégrés aux programmes ;
- former les élèves à l'usage responsable de l'IA dans le cadre scolaire, en distinguant aide légitime et tromperie académique ;
- organiser des conférences et ateliers pour les parents sur les enjeux du numérique et les outils de contrôle parental ;
- créer un espace de dialogue entre familles signataires pour partager les bonnes pratiques et les difficultés rencontrées.

IV/ Nature de l'engagement

La présente charte est un engagement volontaire. Elle ne constitue pas un contrat juridique contraignant, mais exprime la volonté commune des familles et de l'établissement d'agir de concert dans l'intérêt supérieur des élèves.

Signature des parents

Signature du responsable de niveau